

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie et de la terre** spécialité **géologie des ressources et du développement durable** est composée comme suit :

Président :

- **Gilles CONESA**, Responsable de la formation

Membres :

- **Bruno ARFIB**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Anne RIBAUD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Bertrand MARTIN-GARIN**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Léopold KURZ**, Responsable du Portail
- **Philippe LEONIDE**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Danielle SLOMBERG**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université